



SÉANCE PUBLIQUE
DU LUNDI 27 AVRIL 2026
À 18 h 00

Délibération 2026 / 57
 (30^e délibération de la séance)

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
municipaux en
exercice : **27**
Présents : **20**
Votants : **26**

Date de l'envoi et de la
publication de la
convocation :
21 avril 2026

Date de publication :
6 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 27 avril à 18 h. Le Conseil municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Gramat, sous la présidence de madame Martine MICHAUX.

Formant la majorité des membres en exercice,

Étaient présents : Martine MICHAUX, Éric CUNY, Maria de Fatima RUAUD, Jean-François VERGNE, Gaëlle CAYROL, Isabelle VIVIANI, Corentin JEAN, Annie LASFARGUES, Richard ABRAHAM, Christian LE GALLIC, Valérie OSTERMEYER, Philippe LUCAS, Frédéric LAVERGNE, Sophie VANHOVE, Marine BERGOUNIOUX, Christian DELEUZE, Thierry TEXIER, Françoise GARRIGUES, Karine CLAMADIEU, Didier NEVEU.

Absents représentés : Jean-Michel FRADET (donne pouvoir à Christian LE GALLIC), Cécile GRINDA (donne pouvoir à Valérie OSTERMEYER), David FREJAVILLE (donne pouvoir à Annie LASFARGUES), Anamaria BRAILA (donne pouvoir à Gaëlle CAYROL), Andreea SCARPETE (donne pouvoir à Maria de Fatima RUAUD), Christophe VIERSOU (donne pouvoir à Christian DELEUZE).

Absent excusé : Vincent ROUQUIÉ.

Secrétaire de Séance : Christian LE GALLIC.

Objet : Adoption du budget annexe de la résidence de tourisme « les Ségalières » – Exercice 2026

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur le Budget Primitif - Budget annexe de la résidence de tourisme « Les Ségalières » de l'exercice 2026 dressé par Madame la Maire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **adopte** le budget primitif 2026 du Budget annexe de la résidence de tourisme « Les Ségalières », lequel peut se résumer comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT (en €)		INVESTISSEMENT (en €)	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés :	-	67 774,56	-	157 358,84
Restes à réaliser :	-	-	15 270,00	-
Prévision de l'exercice :	343 274,56	275 500,00	157 588,84	15 500,00
Totaux :	343 274,56	343 274,56	172 858,84	172 858,84

- **signe** la maquette du budget primitif 2026 du Budget annexe de la résidence de tourisme « Les Ségalières ».

Le Budget annexe est voté par chapitre en section de fonctionnement et par opération et chapitres en section d'investissement.

AR Prefecture

046-214601288-20260427-2026_57-DE

Reçu le 05/05/2026

Publié le 05/05/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,

Christian LE GALLIC



La Maire,

Martine MICHAUX

